

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bayac, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de convivialité, en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Annick CAROT, Maire de Bayac.**

Sont présents : Mesdames **CAROT, MENARD, ROSOLIN, ROUX,**
Messieurs **SAINSON, RAOULT, LE GUELLEC, BERNARD, VEYSSIERE.**

Sont excusées : Mesdames **MASSA, PRUVOST.**

Date de convocation : **18/03/2022**

Secrétaire de séance : MENARD Ghislaine

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Dossier vente chemin AMAGAT
- Suppression des investissements SDE sur éclairage public

Le Conseil Municipal accepte la modification à l'ordre du jour.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 - Délibération 2022-14

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Délibération 2022-15

Madame le Maire présente le Compte Administratif :

- <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> -	Dépenses :	330 727.67 €
	Recettes :	338 824.55 €
- <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> -	Reste à réaliser :	63 680.49 € (dépenses)
	Dépenses :	100 605.15 €
	Reste à réaliser :	52 392.41 € (recettes)
	Recettes :	73 713.70 €

Le solde global de clôture est excédentaire de **8 096.88 €** auquel il convient de rajouter l'excédent de la section de fonctionnement de 2021 (**243 738.97 €**) soit une affectation de résultat de **251 835.85 €**.

A ce résultat, il convient de déduire le déficit de la section d'investissement soit **61 615.69 €**.

Le solde excédentaire des deux sections d'un montant de **190 220.16 €** est conforme au Compte de Gestion de 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le **Compte Administratif 2021** soumis à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

LOCATION DEFIBRILLATEUR – Délibération 2022-16

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'avoir un défibrillateur à disposition sur la commune de Bayac assurant la sécurité des administrés.

La société ALTER DOKEO nous a fait une proposition le 14 février 2022.

Ce matériel sera en location auprès de la Société ALTER DOKEO qui en assurera la maintenance pour un loyer de 40,00 HT mensuel pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le contrat à intervenir entre la commune et ALTER DOKEO
- **DIT** que la location sera de 5 ans.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat.

RENOUVELLEMENT CUI - Délibération 2022-17

Monsieur CRASNIER Christian a été recruté en qualité d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI) pour une durée hebdomadaire de 23 heures à partir du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 6 mois.

Ce contrat de travail arrivant à son terme le 30 avril 2022, il sera renouvelé pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} mai 2022 pour une durée hebdomadaire de 23 heures et cela jusqu'au 31 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat de Monsieur CRASNIER Christian pour une durée de 6 mois,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail.

CHOIX DU GEOMETRE POUR BORNAGE - Délibération 2022-19

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité du bornage de la limite Est du chemin rural au droit des parcelles cadastrées section B, numéros 726,1375,718,824 et 825.

Monsieur BAUDOIN Charlie – GEOVAL – (Bergerac) géomètre est désigné dans cette affaire et le montant de ses honoraires est de 1 350,00 € /TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Choix du Géomètre.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et tout document s'y référant.

VENTE APRES CLOTURE ENQUETE PUBLIQUE - Délibération 2022-20

Annule et remplace la délibération prise pour le même objet le 20 janvier 2022 (2022-11)

Par délibération en date du 28 juin 2021, le Conseil Municipal de Bayac décidait de procéder à l'enquête publique préalable suite à la demande de Monsieur AMAGAT Edgard à l'aliénation d'une portion de l'assiette du chemin rural au lieu-dit « La Gravette Nord » sur le territoire de la commune de Bayac.

L'enquête publique s'est déroulée du **13 au 28 septembre 2021 inclus**.

Une observation a été formulée mais non retenue par le commissaire enquêteur car non fondée.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que personne ne se soit manifesté.

Par contre compte tenu de la vente de Mr AMAGAT Edgard de son immeuble, c'est au profit de Melle SIMON Audrey Micheline Madeleine, acheteur, domiciliée à 51400 MOURMELON LE PETIT – 1 Impasse cour de la Gare, que la vente doit être établie,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à l'aliénation d'une portion de l'assiette du chemin rural au lieu-dit « La Gravette Nord »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les conclusions du commissaire enquêteur et dit que cette observation a été traitée sans être retenue
- **Accepte** l'aliénation d'une portion de l'assiette du chemin rural au lieu-dit « La Gravette Nord » sur le territoire de la commune de Bayac au profit de Melle SIMON Audrey Micheline Madeleine
- **Fixe** le prix de vente dudit chemin à **125,00 €**
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur
- **Dit que le Notaire sera Me BEVIGNANI Laurent (SAS ACTEN NOTAIRES) - 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD**
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

MAINTENANCE COPIEURS MAIRIE ET ECOLE - Délibération 2022-21

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie et de l'école va être modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la modification du contrat de maintenance à intervenir entre la commune et Mécanographie Service.
- **DIT** que la facturation se fera trimestriellement à partir du 07/06/2022 au coût copie de :
 - **0,005 € HT (noir)**
 - **0,048 € HT (couleur)**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec la Société Mécanographie Service

LOCATION COPIEURS MAIRIE ET ECOLE - Délibération 2022-22

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le copieur du secrétariat de la mairie va être remplacé par du matériel neuf et que ce dernier va être transféré à l'école.

La Société Mécanographie Service propose un nouveau contrat qui annule et remplace le précédent.

Ce matériel restera en location auprès de la Société GRENKE LOCATION pour un loyer trimestriel de **275.00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** le contrat à intervenir entre la commune et GRENKE LOCATION
- **DIT** que la location sera de 21 trimestres à partir du **7 juin 2022** et payée trimestriellement à réception de facture.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat.

INVESTISSEMENTS 2022

- **Coffret défibrillateur : 420,00 € TTC - 2181**
- **Végétation parking : 2 000,00 (en attente de devis) - 2121**
- **Fourneau gaz école : 3 498,00 € TTC - 2158**
- **Alarme Local Technique : 1 795,80 € TTC -2158**
- **Table pique-nique abritée : 4137,00 € TTC – 2184**
- **Table banc : 1 100,00€ TTC – 2184**
- **Climatisation mairie : 8 823.35 € TTC – 2135**
- **Montage de la piste de Pumptrack : 1 000,00 € TTC (en réajustement de la différence de devis initial) - 2135**
- **Eclairage boulo-drome : 672,00 € TTC – 61521 (fonctionnement)**
- **Installation fourneau cantine : 726,00 € TTC – 615221 (fonctionnement)**

Subventions Associations (reconduites sur 2022) soit : 1 750,00 €

ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la permanence du bureau de vote pour les élections présidentielles du dimanche 10 avril.

DE 8H 00 à 11 H00	CAROT annick	SAINSON Frédéric	LE GUELLEC Gilles
DE 11 H00 à 15H 30	MENARD Ghislaine	ROUX Céline	PRUVOST Françoise
DE 15H 30 à 19 H00	RAOULT Jean Marc	ROSOLIN Alexa	BERNARD Simon

SCRUTATEURS :

*BEAUDET Mauricette
BUNEL Catherine*

:

Questions diverses :

Taxes sur les logements vacants : Actuellement il y a sur la commune de BAYAC 12 maisons vacantes. Un examen de chaque dossier va être effectué, pour une éventuelle mise en place d'une taxe sur ces logements vacants.

Avancement du Pumptrack : Monsieur SAINSON précise que la livraison de la piste de Pumptrack est prévue le 19 avril, le montage sera pris en charge par l'entreprise ETR. La piste devrait être montée pour le 27 avril et utilisable pour la journée « caravane olympique » (Terres de Jeux 2024). Une demande pour la fourniture de copeaux devra être faite au département, Madame le maire prend note.

Station Trail : Madame ROSOLIN explique que le piquetage sur la commune de Bayac est terminé et qu'il se fait actuellement sur la commune de MOLIERES. La pose des poteaux devrait débuter en avril. La date arrêtée concernant le Trail éphémère est le 23 octobre 2022.

Terres de Jeux 2024 : Les animations sur la commune de Bayac sont le 27 avril 2022, escalade, pumptrack, mini city park et trail seront proposés de 12h à 14h pour les enfants de 8 à 11 ans. Cette manifestation est organisée par le Département.

Armoires parking de l'école : Diverses armoires, fibre optique et gaz seront placées à gauche de la boîte à livres sur le parking de l'école, une armoire EDF sera positionnée côté droit du parking. La commune de bayac recevra 200€ de la société pour les emplacements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00